

SERVICE BABY-SITTING POINT INFORMATION JEUNESSE MONTROUGE

Charte du savoir travailler ensemble

Ce texte est créé uniquement pour aider à la bonne entente entre les parents et les jeunes baby-sitters.

Il s'agit de points importants : - négociable

- à savoir

- à discuter au préalable avant toute entente

Il est possible

Parents	Baby-sitter
<ul style="list-style-type: none">-de rentrer plus tôt même si vous aviez averti le jeune d'un horaire et de la payer selon les heures qu'il a effectuées.-d'engager la responsabilité du jeune en cas de dommage	<ul style="list-style-type: none">-d'être raccompagné en voiture si l'heure est trop tardive-de téléphoner en cas de problème-de faire votre travail scolaire si les enfants dorment-de demander à être informé de l'heure de retour même approximative

Il est conseillé

Parents	Baby-sitter
<ul style="list-style-type: none">-d'informer de votre retour-de payer immédiatement après la prestation (sauf accords des deux parties)-de raccompagner le/la jeune si l'heure est trop tardive-de laisser les coordonnées où on peut vous joindre-de laisser tous les numéros d'appel importants (SAMU, pompiers, portables etc.)-d'informer le /la baby-sitter d'éventuels problèmes de santé et donner les instructions	<ul style="list-style-type: none">-d'être ponctuel-de garantir la sécurité des enfants-d'être disponible à tout moment pour les enfants-de téléphoner aux pompiers (18) ou SAMU (15) et aux parents en cas de problème.-de ne pas ouvrir à un inconnu-de ne pas inviter de personnes- de ne pas fumer-de ne pas téléphoner, sauf urgences-de respecter les valeurs et consignes des parents-d'avoir et de connaître les numéros d'urgence

Principaux numéros d'urgence : SAMU : 15 ; police : 15 ;

Centre antipoison de Paris : 01 40 05 48 48